

Extinction de l'éclairage public



Dans le cadre de la réduction de la consommation d'énergie et des nuisances liées à la pollution lumineuse, le Conseil municipal a voté le 28 septembre 2023, l'extinction de l'éclairage public sur une grande partie de la commune. Les zones concernées sont visibles sur le plan ci-joint. Vous trouverez également l'arrêté municipal : [ici](#) !

- Extinction de 0h00 à 5h00, pour les postes suivants : Marfaut (P37-C3 et P37-C2), Villa d'en Bas, Fond de l'île, Cliquot, Jourdan, Gendarmerie, Gravette, Las Clares, Les Nadals, Brunis, Montaudous, Rebouil, Morère, Camping, Penelle, Sivom, Les Vignes et La Barrère.
- Extinction de 1h00 à 5h00 pour le poste Marfaut (P47) proche de la salle polyvalente.

Carte de zones concernées par l'extinction de l'éclairage public



 Extinction de 0h à 5h

 Extinction de 1h à 5h
N'est concerné que le quartier Marfaut/Salle polyvalente